



## Regularisation de mon copin

Par **solo\_diesel**, le **14/10/2012** à **19:53**

Bonjour,

je me nome Aminata jai 24 ans , française et mère d une fille de 3an née en France et je suis plus avec le pere

.  
jai rencontrer mon copin lui qui 30 an et de nationaliste ivoirienne qui est arriver en France depuis 2006 ,mais sans visa sur le territoire français.

Et après une relation de 2 année je suis tomber enceinte ,aujourd hui de 7 mois et il as reconnu sa grossesse la mairie ,depuis plus de 3 mois .

tous ce passe bien entre nous ,a tel point que mes parent l apreçi ont ces même fiancer ,car chez les musulmans ont peux pas faire de mariage traditionnel sur la grossesse .

bon ce que je ve savoir comment faire pour quil sois régulariser  
merci encore

et a bientôt

Par **citoyenalpha**, le **19/10/2012** à **08:57**

Bonjour

2 solutions

1°) le mariage avec la délivrance de preuve d'une vie commune de plus de 6 mois afin d'obtenir le visa long séjour par le biais de la préfecture et non par le consulat qui oblige à se rendre pour 6 mois minimum dans le pays d'origine.

2°) étant père d'un enfant français apporter la preuve de contribuer à l'entretien et à l'éducation de votre enfant depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans. Aucun visa n'est exigé dans ce cas.

La plus sûre des solutions est la première car la deuxième est une délivrance discrétionnaire même si la jurisprudence confirme le droit du parent d'un enfant français à demeurer sur le territoire.

Restant à votre disposition.

Par **alfiebe**, le **21/10/2012** à **22:54**

moi je suis dans le même cas que ton copain.  
j'ai choisi la 2ème solution, et là j'attends qu'on me délivre mon premier récépissé.

Par **solo\_diesel**, le **22/10/2012** à **16:37**

ok c'est gentil  
et on va choisir la deuxième car  
vue que d'autres personnes ont passé pas ça et l'ont obtenu  
merci

encore